



PRONLEROY

INFORMATIONS du 19 Mars

CORONAVIRUS

Depuis Mardi midi nous sommes confinés, nous devons tous s'y adapter et faire preuve de **CIVISME**. Se rendre à la Mairie n'est pas un motif valable au regard de l'attestation de déplacement.

C'est pourquoi, pendant cette période, à compter de ce jour, la Mairie sera ouverte tous les matins, vos demandes téléphoniques seront traitées de **9h à 11h** (*du lundi au Vendredi*) les plus simples seront traitées par Mme Sylvie Degrave, les autres seront transmises à Mr le Maire avec réponse le lendemain.

Les ATTESTATIONS de DEPLACEMENT imposent un rappel des règles d'usage.

Mr le Maire constate que des personnes ne respectent pas ces consignes strictes.

Ex : Un couple de retraité d'une commune voisine se rendant dans la famille main dans la main en dehors du cadre légal. Ce n'est pas autorisé.

Si vous sortez faire des courses seule il vous suffira d'une Attestation, si vous êtes deux il vous faudra deux Attestations. Ces déplacements doivent rester exceptionnels.

L'Etat conseille un déplacement tous les 3 jours par foyer

En cas de contrôle, et du non respect de ces consignes vous risquez une amende de 135€

*Ex : Une personne d'une autre commune vous apporte du pain....
ce n'est pas un motif de déplacement*

L'Aire de loisirs ne doit pas, malgré le beau temps, être une zone de regroupement
Il a été décidé de fermer (par arrêté) les accès pendant 15 jours renouvelables si le confinement dure.

**J'en appelle solennellement à la rigueur et au civisme de tous car
si ces règles ne sont pas suivies, l'Etat nous imposera un
confinement strict total.**

Afin que la Commune puisse prendre les mesures nécessaires, il est impératif de **prévenir la Mairie en cas de contamination confirmée** au :

03 44 51 74 03 *Tous les matins de 9h à 11h*

En dehors de ces horaires : [Joindre Mr le Maire au](#) : **03 60 37 57 40**

A l'initiative de **Sarah HERRIBERRY**

accompagnée de **Elodie FREIRE JORGE** et de **Éric DEVILLER** nouvellement élus au Conseil Municipal

Il est prévu de mettre en place pour les plus isolés et démunis une aide (course etc..).
Ils seront contactés quotidiennement.

Nous vous informerons dès que possible du système mise en place



5 GESTES "BARRIÈRE"

Pour freiner le coronavirus

- 1 PRÉVENTION.** Restez chez vous
- 2 MAINS.** Lavez-les souvent
- 3 COUDE.** Toussez dedans
- 4 VISAGE.** Évitez de le toucher
- 5 DISTANCES.** Gardez-les

Pendant cette période difficile, cette lettre d'information vous sera distribuée tous les matins.

Une Attestation de Déplacement Dérrogatoire sera jointe.